

## Communiqué de presse

Le 16 février 2024

Examen des faits d'autonomiesuisse suite aux rapports des médias.

## autonomiesuisse a pourtant raison: l'accord-cadre 2.0 a besoin de la majorité des cantons et d'autres clarifications

- D'après Christa Tobler, «**autonomiesuisse** n'aurait raison que sur la moitié des points critiqués et se tromperait sur l'autre moitié, écrit le quotidien «HandelsZeitung» en invoquant la professeure de droit Christa Tobler. Certains médias ont relayé cette interprétation erronée.
- Un examen des faits montre qu'**autonomiesuisse** a raison sur toute la ligne. L'«approche par paquet» avec l'UE visée par le Conseil fédéral dépasse de loin une adhésion à une communauté supranationale, argumente Carl Baudenbacher, ex-président de la Cour de l'AELE.
- La Suisse n'agit pas en tant que partenaire «bilatéral» d'égal à égal avec l'UE, mais se soumet à ses instances telles que la Cour de justice européenne (CJUE). Il est donc incontestable qu'un tel «accord-cadre 2.0» doit être soumis non seulement au peuple, mais aussi aux cantons.
- Dans ce qui suit, nous réfutons également d'autres affirmations concernant le paquet contractuel avec l'UE et soulignons les positions de l'entrepreneuriat suisse ouvert sur le monde.

## Pourquoi un examen des faits détaillé?

**autonomiesuisse** apprécie d'être perçue comme la voix de l'entrepreneuriat suisse indépendant et ouvert sur le monde et que ses idées soient remises en question de manière critique.

En se référant à la professeure de droit Christa Tobler, le quotidien «HandelsZeitung» et d'autres médias ont propagé ces derniers jours le message selon lequel **autonomiesuisse** se tromperait sur la «moitié» des points critiqués.

Nous passons ci-dessous chacun de ces points au crible. Ce faisant, nous montrons qu'**autonomiesuisse**, la voix des entrepreneurs qui réussissent sur les marchés européens et dans le monde entier, a raison sur toute la ligne. Il est agaçant de constater que les partisans du paquet contractuel avec l'UE tentent de minimiser et d'embellir ses conséquences en utilisant des formulations floues.

La coprésidence d'**autonomiesuisse** se situe au centre de l'échiquier politique. Elle analyse la situation en se basant sur les faits et sur l'expérience, et non sur un schéma idéaliste gauche-droite.

## Six points sur la sellette

- 1.) **La solution globale est «matériellement du vieux vin dans de nouvelles outres».** Les règles institutionnelles correspondent à celles de l'accord-cadre que le Conseil fédéral a rejeté en 2021. «Oui, c'est vrai, les grandes lignes des éléments institutionnels sont restées inchangées», écrit le quotidien «HandelsZeitung» en citant la professeure de droit Christa Tobler.
- 2.) **L'accord oblige la Suisse à reprendre automatiquement l'ensemble du droit européen.** Elle cède ainsi sa souveraineté à Bruxelles. Comme le précise Christa Tobler dans la source citée: «C'est exact, la reprise dynamique du droit fait partie des innovations institutionnelles, la Suisse s'y engage.» Toutefois, cela ne concernerait que des parties définies du droit économique bilatéral.
- 3.) **Le dernier mot revient à la Cour de justice européenne (CJUE).** Christa Tobler le confirme au quotidien «HandelsZeitung»: «C'est vrai également, cette obligation existe.» En d'autres termes, le «tribunal arbitral» est une

mascarade. Pour le professeur Carl Baudenbacher, ancien président de la Cour de l'AELE et donc connaisseur émérite du droit européen, le tribunal arbitral n'a aucun rôle réel, il pourrait «tout au plus entériner les arrêts de la CJUE», comme le rapporte la Radio Télévision Suisse alémanique (SRF).

4.) **L'accord de libre-échange de 1972 risque de perdre son statut indépendant.** Selon la professeure Tobler, le prochain cycle de négociations ne portera que sur cinq accords spécifiques, et non sur l'accord de libre-échange. Le Commun Understanding stipule toutefois que les mêmes règles institutionnelles s'appliquent à tous les accords bilatéraux, anciens et nouveaux, relatifs au marché intérieur, et donc pas uniquement aux cinq accords précédents. Dès que la Suisse aura signé, l'UE pourra exiger que ces règles soient également appliquées à l'accord de libre-échange. Pour mémoire, la CJUE s'engage à faire progresser «l'approfondissement de l'intégration européenne». La Suisse ne peut mettre en péril son accord de libre-échange, qui a fait ses preuves et lui garantit l'accès au marché européen. **autonomiesuisse** demande qu'il soit explicitement exclu de l'accord. Fondamentalement, la Suisse doit s'orienter sur les marchés d'avenir, au-delà de l'UE. Ainsi, Howard Yu, professeur à l'IMD de Lausanne, explique dans le quotidien «Tages-Anzeiger» que la bureaucratie handicape l'Europe et, par conséquent, la Suisse. Il conseille à la Suisse de s'orienter davantage en fonction des centres d'innovation aux États-Unis et en Chine. Cela lui permettrait de croître plus rapidement que le reste de l'Europe et de développer sa base industrielle.

5.) **Le paquet contractuel européen n'offre aucune possibilité de sortie équitable.** L'experte en droit citée ne remet pas non plus ce point en question. Elle estime que «Cette déclaration passe à côté de l'essentiel...». Comme l'accord oblige la Suisse à reprendre automatiquement le droit européen, **autonomiesuisse** demande un opting-out équitable sans «clause guillotine». Sans cela, aucune décision libre du peuple ou du parlement ne serait plus guère possible, «car en cas de refus, il y aurait des sanctions», précise le professeur Andreas Glaser dans le quotidien «NZZ». Il connaît le droit européen sur le bout des doigts, d'autant plus qu'il est né en Allemagne et a obtenu son doctorat dans l'UE. Il est aujourd'hui professeur de droit public, administratif et européen à l'Université de Zurich et souligne que le peuple, le Parlement

et le Tribunal fédéral perdront de leur importance en cas d'accord avec l'UE.

**6.) L'accord à négocier avec l'UE doit être soumis au référendum en matière de traités internationaux.** «autonomiesuisse fait une hypothèse erronée», écrit une fois encore le quotidien «Handelszeitung». D'après le professeur Carl Baudenbacher, ancien juge à la Cour de l'AELE, la situation juridique est en revanche «très claire», comme il l'explique au quotidien «NZZ». Un accord qui toucherait aussi profondément aux structures de la Suisse nécessiterait la double majorité, celle du peuple et celle des cantons. L'accord-cadre 2.0 dépasse de loin une adhésion à une communauté supranationale. Dans ce cas de figure, la Suisse serait soumise à ses propres instances et participerait à celles-ci. Au contraire, d'après M. Baudenbacher, l'accord-cadre 2.0 la soumettrait aux instances partiales de la partie adverse, à savoir la Commission européenne et la CJUE. Cela constituerait une «satellisation» qui irait plus loin que ce que la Constitution mentionne explicitement. L'ex-professeur d'histoire à Oxford Oliver Zimmer argumente de la même façon: «Du point de vue étatique et démocratique, la majorité des cantons est indispensable lors du prochain référendum sur l'accord institutionnel avec l'UE (accord-cadre 2.0)». Elisabeth Schneider-Schneiter, conseillère nationale du Centre (BL), est considérée comme «europophile», mais précise sur X qu'elle est favorable au référendum obligatoire, avec une majorité du peuple et des cantons.

autonomiesuisse invite toutes les parties prenantes à faire preuve de fair-play.

## Le Conseil fédéral doit penser et agir en entrepreneur

Au vu des faits, **autonomiesuisse** appelle le Conseil fédéral à défendre les intérêts de la Suisse face à l'UE. L'accord de libre-échange donne à la Suisse un accès suffisant au marché intérieur de l'UE.

Il est contraire à toute logique entrepreneuriale que la Suisse signe des accords susceptibles de lui faire perdre sa compétitivité à moyen terme. Elle devrait, par dessus le marché, verser 1,5 milliard de francs par an aux États membres de l'UE et aux programmes européens, comme le révèle la revue satirique «Nebelspalter».

Comme tout dirigeant, le Conseil fédéral doit être prêt à quitter la table des négociations si le résultat de ces dernières est contraire aux intérêts de la Suisse.

## Initiative de l'économie suisse

**autonomiesuisse** est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

**autonomiesuisse** compte plus de 750 membres. Rejoignez-nous sur [autonomiesuisse.ch/fr/participez](https://autonomiesuisse.ch/fr/participez) pour contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre.

## Contact

Le comité de direction de la coprésidence d'**autonomiesuisse** se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant l'accord-cadre Suisse-UE du point de vue économique et entrepreneurial.

**Hans-Jörg Bertschi**

+41 79 330 50 72

[hans-joerg.bertschi@bertschi.com](mailto:hans-joerg.bertschi@bertschi.com)

**Professeur Giorgio Behr**

+41 79 430 44 21

[giorgio@behr.ch](mailto:giorgio@behr.ch)

**Alexandra Janssen**

+41 79 725 95 26

[alexandra.janssen@ecofin.ch](mailto:alexandra.janssen@ecofin.ch)

**Hans-Peter Zehnder**

+41 79 330 58 08

[hans-peter.zehnder@zehndergroup.com](mailto:hans-peter.zehnder@zehndergroup.com)

## Réseaux sociaux

